

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MASSIEU**

Nombre de Conseillers

- En Exercice	15
- Présents	11
- Votants	14
- Absents/excusés	04

Date de convocation :
05/07/2021

**Délibération n°
DEL2021 0022**

OBJET :

**Modification des
tarifs cantine-
garderie**

Page n°1/2

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-
Préfecture le

Publié ou notifié le

Le douze juillet deux-mille-vingt-et-un, à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de MASSIEU, convoqué le cinq juillet deux-mille-vingt-et-un, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Roland BESSON, Maire.

Stéphanie BERTRAND a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal (article L.2121-15 du CGCT).

Présents : BERTRAND Stéphanie, BESSON Roland, BOUILHOL Norbert, DA COSTA DE ABREU Antonio, DE BACCO Christian, FLAYAC Christophe, GAUTIER Emmanuelle, GUILLEMOT Sylvie, PRIEUR Sylvain, LEBRES Pierre, VIORNERY Séverine

Absents : JAILLETTE Capucine,

Excusés : BALAYE Daniel, PERNOUD Etienne, MOUSSEFF Christian

Pouvoirs donnés : BALAYE Daniel à GAUTIER Emmanuelle, PERNOUD Etienne à DE BACCO Christian, MOUSSEFF Christian à PRIEUR Sylvain

Le Quorum est atteint.

Monsieur le Maire donne la parole à Norbert BOUILHOL, 1er Adjoint Pôle École – Enfance – Jeunesse, qui rappelle les tarifs de la cantine et de la garderie périscolaire votés lors du Conseil Municipal du 27 juillet 2020. Le Conseil s'était alors prononcé pour le maintien des tarifs votés en 2019, ayant fait l'objet d'une hausse cette année-là.

Monsieur le Maire précise que la hausse 2020/2021 était engendrée d'une part par l'arrêt de la subvention versée par la CAF pour la garderie périscolaire, et d'autre part, par l'augmentation de tarif du prestataire GUILLAUD TRAITEUR au 02/09/2019 de 0.05 cts/repas sans oublier la mise en place de deux services journaliers engendrant une hausse de la charge salariale :

Cantine (par repas)		Garderie périscolaire (par demi-heure, fonction du QF de la famille)	
Tarifs enfants	Tarifs adultes	de 0 à 1000	de 1001 et +
4.50 €	5.50 €	0.50 €	1.20 €

Pour mémoire, il rappelle également les tarifs votés précédemment lors du Conseil Municipal du 23 juillet 2018 qui incluait l'aide de la CAF pour la garderie :

Cantine (Par repas)		Garderie périscolaire (par demi-heure, fonction du QF de la famille)				
Tarifs enfants	Tarifs adultes	0 à 460	461 à 620	621 à 1000	1001 à 1300	1301 et +
4,40 €	5,40 €	0,20 €	0,30 €	0,50 €	0,75 €	1,10 €

Monsieur Norbert BOUILHOL présente les conclusions de la réunion de la commission scolaire :

Pour la cantine : le traiteur s'est engagé à maintenir le tarif actuel pour l'année 2021/2022 (soit 3.44€ HT). Il n'est donc pas proposé d'augmentation.

Pour la garderie : la commission scolaire propose d'augmenter le nombre de tranches en fonction du quotient familial dans un souci d'équité pour les familles et d'intégrer un goûter collectif pendant la tranche horaire de la garderie de 16H30 à 17H00.

La commission propose donc les tarifs 2021/2022 comme exposé ci-dessous :

Nombre de Conseillers

- En Exercice	15
- Présents	11
- Votants	14
- Absents/excusés	04

Date de convocation :
05/07/2021

Délibération n°
DEL2021 0022

OBJET :

**Modification des
tarifs cantine-
garderie**

Page n°2/2

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-
Préfecture le

Publié ou notifié le

Cantine									
(par repas)									
Tarifs enfants					Tarifs adultes				
4.50€					6.50€				
Garderie périscolaire									
(par demi-heure, en fonction du QF de la famille)									
0 à 699	700 à 799	800 à 899	900 à 999	1000 à 1099	1100 à 1199	1200 à 1299	1300 à 1399	1400 à 1499	1500 et +
0.60€	0.70 €	0.80 €	0.90 €	1.00 €	1.10 €	1.20 €	1.30 €	1.40 €	1.50€
Tranche horaire 16h30-17h : le tarif du goûter sera facturé 0,70 €									

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu la proposition de la commission École, en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** le maintien du prix de la cantine et la modification des tarifs de la garderie périscolaire avec intégration d'un goûter entre 16H30 – 17H00 pour l'année 2021/2022 ;
- **DIT** que la modification des tarifs sera immédiate.

Ainsi fait et délibéré les Jour, Mois et An susdits.

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,
Roland BESSON

